

DETAIL DES FRAIS DE BUREAU

I. LES FRAIS RELATIFS AU DOSSIER

- Ouverture dossier :	60 € hors TVA soit € TVA C
- Frais de dactylographie de correspondances (par page) :	11 € hors TVA soit € TVA C
- Frais de dactylographie des actes de procédure (par page) :	13€ hors TVA soit € TVA C
- Frais de téléphone, de photocopies, d'impression d'email et d'envoi d'email, de scanning, de formation permanente, de bâtiment, etc : 15% des postes de dactylographie	
- Frais de déplacement : du kilomètre :	0,70 € hors TVA soit 0,85 € TVA C
- Recommandés postaux : les frais sont comptabilisés suivant les barèmes postaux	
- Ensemble des opérations nécessaires pour la clôture et l'archivage du dossier en ce compris le coût de conservation du dossier pendant la période d'archivage :	40€ hors TVA soit 60,50 € TVA C

A augmenter de 10% relativement aux frais généraux de fonctionnement

Ces montants sont indexés chaque fois que l'indice augmente de 6 points.

II. DEBOURS

Il s'agit de tous les frais avancés par le cabinet tels que les recherches au registre national, les droits de greffe, les frais d'huissier, les droits de copie de jugement, d'ordonnance, d'arrêt ou de dossier, les frais de dépôt de conclusions par le site DPA, les frais de Notaire, les frais de traduction. Les débours et les frais de justice qui seraient avancés par l'avocat pour le compte de son client ne font pas partie en tant que tels de son état de frais et honoraires et seront dès lors comptabilisés en supplément.